



Note de service

Prière d'afficher
et de faire circuler

- Dest. :** Employés (ées) à temps plein
- Exp. :** Colette Leroux
Chef de la paie et aux avantages sociaux
- Date :** 11 octobre 2005
- Objet :** *Programme d'épargne-salaire du Canada*

Nous tenons à vous informer que les Obligations d'épargne de cette année seront bientôt mises en vente.

Le programme d'épargne-salaire du Canada est maintenant plus souple, offrant un service téléphonique sans frais aux employés et un taux d'intérêt annuel calculé quotidiennement.

Il importe d'épargner en prévision de demain et le mode d'épargne sur le salaire est l'une des façons les plus simples et les plus efficaces de vous aider à atteindre vos objectifs financiers. Le montant de votre contribution est retenu de chaque paie et porté automatiquement au crédit de votre régime d'épargne afin de commencer aussitôt à porter intérêt. Pour encaisser vos obligations, il suffit de communiquer avec le Service à la clientèle au 1-877-899-3599.

Cette année, le ministre des Finances a fixé à **2,00 %** le taux d'intérêt que rapporteront les Obligations d'épargne du Canada.

Pour bénéficier des avantages du nouveau programme d'épargne-salaire du Canada, vous n'avez qu'à :

- a) décider du montant de vos contributions par paie. Ces contributions seront prélevées automatiquement de chaque paie jusqu'à ce que vous nous demandiez d'y mettre fin;
- b) remplir le formulaire que l'on peut se procurer au Centre de la paie et des avantages sociaux, en indiquant le montant de vos contributions et les renseignements nécessaires à votre inscription. À noter qu'il y a une contribution minimale de 4 \$ si vous êtes payés toutes les

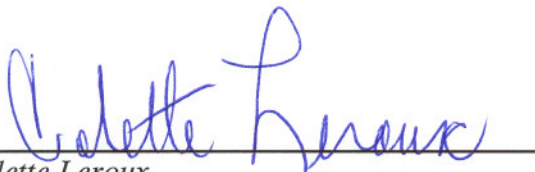
deux semaines et de 8 \$ si vous êtes payés une fois par mois. Vous devez fournir le numéro d'assurance sociale et l'adresse de résidence de chaque propriétaire d'obligations au nom duquel vous versez des contributions. Ces renseignements sont nécessaires en vertu de la législation en matière d'impôt sur le revenu

Si vous participez déjà au programme d'épargne-salaire, veuillez noter ce qui suit :

- ➔ Si **vous ne voulez pas modifier** vos contributions actuelles, vous **n'avez pas** à remplir, cette année, un autre formulaire ou un formulaire de modification de régime.
- ➔ Si vous **désirez modifier** vos contributions, remplissez le "Formulaire de modification de régime" et retournez-le au **Centre de la paie et des avantages sociaux** d'ici le **vendredi 21 octobre 2005**, au plus tard.

Vous pouvez vous procurer des formulaires de souscription aux Obligations d'épargne du Canada au Centre de la paie et des avantages sociaux (L-1026, au 10^e étage de l'édifice Parker). **Le formulaire de souscription ou le formulaire de modification de régime dûment signé doit être retourné au Centre de la paie et des avantages sociaux d'ici le vendredi 21 octobre 2005, au plus tard.**

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Centre de la paie et des avantages sociaux ou le gouvernement du Canada au 1-877-899-3599 ou à www.csb.gc.ca.



Colette Leroux